

Les arbres et arbustes indigènes

Vous pouvez trouver le descriptif complet de nombreux arbres et arbustes indigènes dans les brochures des communes d'Ayent et de Fully. Pour tous renseignements, conseils pratiques ou achats, vous pouvez vous adresser à une pépinière forestière. Il est important de s'assurer de la provenance indigène des plants avant tout achat.

Période de plantation

En général, la plantation des haies vives se fait au printemps ou en automne. En plaine, cela peut se faire dès fin mars jusqu'en mai. En montagne (dès 1000m d'altitude), jusqu'à un mois plus tard. Il est important de veiller à ce que la haie ne souffre pas trop de la chaleur et/ou de la sécheresse lors du premier été : une plantation en automne (depuis octobre jusqu'aux premiers gels) permet de réduire les risques. Dans tous les cas, il faudra arroser les 2 premières années en cas de sécheresse.

Arrangement spatial

Selon l'épaisseur de la haie désirée, les plants peuvent être disposés sur 1 ou 2 rangs. Sur 1 rang : prévoir un écart d'environ 80 à 100cm entre deux plants. Sur 2 rangs : laisser un écart de 80cm entre les deux rangs et disposer les plants en alternance. Plus l'arrangement spatial est diversifié, plus la haie offrira un habitat favorable à la faune. Il convient de faire attention aux différences de croissance, et de planter les espèces les plus hautes au centre de la haie ou en lisière nord, et les plus basses en lisière sud. Il est également possible de regrouper plusieurs espèces basses (à croissance lente) de manière à éviter qu'elles ne se fassent supplanter par les espèces à forte croissance.



Brochure
commune
d'Ayent



Brochure
commune
de Fully

Les espèces exotiques envahissantes

Les plantes invasives

Les plantes invasives sont des végétaux exotiques qui n'existent donc pas naturellement dans nos contrées. Elles ont été importées, volontairement ou non, et se propagent rapidement dans la nature. On parle aussi de néophytes (= « nouvelles plantes ») envahissantes. Plusieurs espèces de plantes invasives sont présentes sur les territoires des 7 communes. On y trouve notamment : le Buddléia de David (ou arbre à papillons), le Bunias d'Orient, la Renouée du Japon, le Séneçon du Cap, le Solidage du Canada, la Vergerette annuelle. Le Canton du Valais a édité un manuel de gestion des néophytes envahissantes et propose des formations aux communes pour lutter contre ces plantes.



Néophytes
envahissantes

Insectes envahissants

En plus des plantes invasives, il existe plusieurs espèces d'insectes exotiques envahissants qui sont également très problématiques. Il s'agit d'espèces venues d'ailleurs, dont la prolifération, suite à l'absence de leurs prédateurs habituels ou en raison de leur forte compétitivité, peuvent menacer les espèces en place. Des insectes problématiques sont par exemple le moustique tigre, le frelon asiatique, le scarabée japonais ou le tapinoma. Les cantons ont instauré des programmes de surveillance et de lutte contre ces insectes.



Insectes
invasifs

Guide du jardin naturel



Les jardins privés sont des lieux de détente et de bien-être, mais ils peuvent aussi devenir de réels espaces de nature et jouer un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité. Avec ce **guide du jardin naturel**, vous pourrez adapter les aménagements et les entretiens de votre jardin en faveur de la biodiversité. Quelle que soit la surface à disposition (grand ou petit jardin, balcon, rebord de fenêtre), chacun peut contribuer activement à la protection d'une nature de proximité souvent menacée. Des conseils simples et des mesures faciles à mettre en place vous permettront de devenir des acteurs de la biodiversité, sans que cela ne demande un surcroît de travail.

Ce guide a été créé dans le cadre du **Plan climat de Sion région**. Initiative lancée en 2023 par la Conférence des présidents du District de Sion, ce Plan climat regroupe les communes d'Arbaz, Ayent, Grimisuat, Savièse, Sion, St-Léonard, Veysonnaz et la Bourgeoisie de Sion autour d'un objectif commun : préparer leur territoire aux effets du changement climatique et renforcer l'attractivité et la qualité de vie de leurs communes. Les 2 axes d'action du Plan climat de Sion région sont d'une part la réduction des gaz à effet de serre et d'autre part l'adaptation aux changements climatiques.

Ce guide s'inspire de la brochure « La nature au Jardin - Planter des haies indigènes » de la Commune d'Ayent et de celle de la commune de Fully « Vive les arbres et arbustes indigènes ! ». Il participe au volet adaptation qui vise à limiter les risques et conséquences liés aux **changements climatiques** en proposant des actions dans le domaine de la biodiversité. Le fait de **végétaliser des espaces, de planter des arbres ou de préserver des sols perméables** permet notamment de **lutter contre les îlots de chaleur**.

Remerciements

Marie Zufferey, Annie Solioz, Jérôme Fournier

